

PÔLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Secrétariat général

Affaire suivie par Marie-Monique Chardonneau

2 02 28 08 14 26

LE BUDGET 2011

PREAMBULE

L'Université Nantes Angers Le Mans, créée par le décret 2008-1561 du 31 décembre 2008 en application de la loi programme 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche, est un établissement public de coopération scientifique et relève du statut des établissements publics nationaux à caractère administratif (EPA).

Les règles de présentation, d'adoption et d'exécution de son budget obéissent aux dispositions du décret 53-1227 du 10 décembre1953 : le conseil d'administration se prononce sur la répartition des produits et des charges par nature, selon la nomenclature des chapitres du plan comptable.

D'autre part, le budget de L'UNAM a été adopté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2009, avec la structure suivante :

Un centre de responsabilité unique,

- 4 destinations:
- pilotage : administration générale, gouvernance,
- diffusion: communication, culture scientifique et technique, promotion internationale,
- **formation**: écoles doctorales et insertion professionnelle, carte multiservices, vie étudiante, formation tout au long de la vie,
- **recherche** : équipements de recherche, investissements d'avenir, valorisation, recherche européenne.

Par ailleurs, la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (dite LOLF) recommande aux EPCS de se conformer à certaines des dispositions applicables aux opérateurs principaux de l'Etat. Ainsi permet-telle la fongibilité des crédits à l'intérieur de 4 titres de dépenses, ces 4 grandes masses constituant chacune un chapitre de dépenses, niveau de l'autorisation budgétaire :

- Frais de personnel,
- Frais de fonctionnement,
- Investissements.
- Transferts.

Ainsi, le Président ordonnateur est-il autorisé par le Conseil d'administration à effectuer des virements de crédits entre chapitres à l'intérieur de ces grandes masses : frais de personnel, frais de fonctionnement, investissements. Pour tout virement entre ces grandes masses, l'accord du conseil d'administration est requis via une décision budgétaire modificative.

Les années 2009 et 2010 ont été consacrées à l'installation institutionnelle de L'UNAM, puis à la construction de son schéma stratégique, à la négociation d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la Région Pays de la Loire et à la mise en chantier des principales activités.

Le budget 2011 est quant à lieu en croissance significative par rapport à celui des premiers exercices : le niveau total des crédits double par rapport à 2010. Il s'agit du premier budget de référence.



LES PRODUITS

Le montant total des recettes est évalué à 3 713 248 €dont notamment :

- **437 000** € de **l'Etat** : projet CREER (140 000 €) , UNAM Valorisation (162 000 €) , Cellules Europe (135 000 €)
- 1 9631 000 € de subventions régionales : 615 000 € (même montant qu'en 2010) pour la mise en œuvre des priorités stratégiques, connexion très haut débit (70 000 €) , carte multiservices (526 000 €) , visuoconférence (100 000 €) , projet CREER (100 000 €) , Cellules Europe (120 000 €) , petits équipements de recherche (400 000 € comme en 2010) .
- **572 500** € de **l'Union européenne** : UNAM Valorisation (350 000 €), Cellules Europe (222 500 €)
- **640 000** € de **cotisation** globale des 11 **membres** fondateurs (à raison de 20 000 € par voix délibérative au conseil d'administration) , et des 18 membres associés (à raison de 10 000 € chacun); cf détail en annexe 1.

Par ordre décroissant, l'origine des différentes participations financières se décline comme suit :

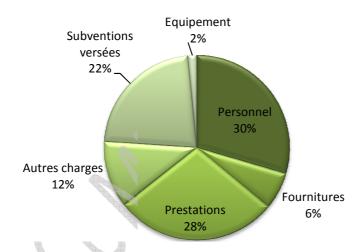
- 33 % de la **Région**,
- 11 % des établissements
- 10 % de l'Union européenne.
- 7 % de l'Etat (hors dotation d'amorçage)

LES CHARGES

Le montant total des charges est évalué à 4 025 558 € répartis comme suit :

- 258 000 €d'achats de fournitures (dont carte multiservices)
- 1 127 500 €de prestations de services, dont 220 000 € des établissements,
- 464 400 €d'autres charges
- 1 175 010 €de frais de personnel
- 890 900 €de subventions.

REPARTITION DES CHARGES PAR NATURE



Les moyens humains (cf annexe 2)

Le tableau prévisionnel des emplois fait apparaître **36 emplois** au total, représentant **35,25 équivalents temps plein**. **13** emplois sont d'ores et déjà **pourvus** et 23 restent à pourvoir (cf tableau en annexe 2) .

Sur les 13 emplois pourvus :

- 2 sont pris en charge par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Directeur général et Secrétaire général)
- 3 sont mis à disposition à temps partiel (20 %) par les établissements : chargés de mission écoles doctorales, insertion professionnelle et recherche,
- 8 sont rémunérés directement par L'UNAM sur des contrats à durée déterminée d'un an.

Parmi les 23 emplois restant à pourvoir :

- 2 sont en cours de recrutement : assistant ressources humaines + conventions et responsable de projets informatiques
- 9 font l'objet d'un transfert en cours : Cellules Europe des 3 Universités.

Les charges directes de personnel sont estimées à 1 175 010 € pour 2011, contre 263 400 € en 2010 et 0 € en 2009. Elles se répartissent comme suit :

- 175 461 € pour le pilotage
- 122 130 € pour la diffusion
- 241 900 € pour la formation
- 635 519 € pour la recherche.

Il convient d'y ajouter les frais de mise à disposition pour un total de 82 600 €, dont :

- 41 000 € pour le pilotage (y compris l'agent comptable)
- 4 800 € pour la diffusion,
- 32 000 € pour la formation,
- 4 800 € pour la recherche.

Les frais cumulés de personnel s'élèvent donc à 1 257 610 €. Ils représentent 30 % des charges totales.

Les investissements

Afin de poursuivre l'installation logistique de L'UNAM, et dans les perspective des recrutements restant à intervenir, il est nécessaire de prévoir des crédits d'investissement pour l'achat de mobilier (25 000 €) et de matériel informatique et de bureau (36 000 €).

Le Pilotage

Les principales dépenses de pilotage hors personnel concernent la location des bureaux (175 000 €), ainsi qu'une étude de mise en œuvre opérationnelle de la gouvernance de L'UNAM. Le montant total des crédits de pilotage s'élève à **708 410 €.** La part du pilotage s'établit à **14 %** des charges.

La diffusion

Les dépenses de communication et de promotion représentent l'essentiel des charges de diffusion. Elles s'élèvent à 242 774 €, soit 6 % du budget.

- Mission promotion internationale : 124 500 €.
- Mission communication : 67 000 €.

La formation

En matière de formation – écoles doctorales, vie étudiante, formation tout au long de la vie – les principaux crédits hors personnel se répartissent comme suit :

- Carte multiservices : 190 000 €
- Connexion très haut débit : 70 000 €
- Actions CREER: 155 000 €
- Actions écoles doctorales : 160 000 €.

Répartition des crédits « Formation » par mission

Mission écoles doctorales et insertion professionnelle : 288 647 €

Mission formation tout au long de la vie : 111 821 €

Mission Université Numérique en Région : 116 500 €

Mission CREER: 240 000 €

Avec 1 068 092 € de charges, la part de la formation atteint plus du quart du budget 2011. Compte tenu des produits affectés pour 944 812 €, son coût net pour L'UNAM est ramené à 123 280 €.

La recherche

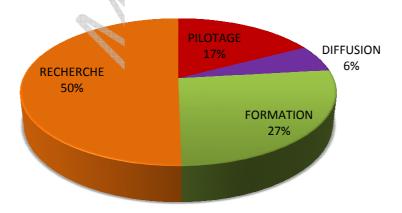
La recherche constitue de loin la principale destination du budget, avec 2 006 282 €de charges, soit la moitié des prévisions de dépenses :

Répartition des crédits « Recherche » par mission

Mission recherche: 843 338 €
Mission valorisation: 632 000 €
Mission Europe: 477 750 €

Après déduction des produits affectés, d'un montant estimé à 1 565 782 €, le **montant net** restant à la charge de L'UNAM s'établit à **505 500** €, et porte principalement sur le développement de la recherche.

DEPENSES PAR DESTINATION



A noter que ce budget prévoit un **reversement aux établissements** d'un montant de **336 600** € répartis comme suit :

- 254 000 € de prestations de services, dont 34 000 € de maintenance UNAM docteur,
- 82 600 € de mise à disposition de personnel,

SYNTHESE DU BUDGET 2011

Avec 3 963 558 € de charges de fonctionnement et 3 713 248 € de produits attendus, la section de fonctionnement ne s'équilibre pas. Compte tenu des excédents antérieurs (pour mémoire, dotation d'amorçage de l'Etat de 3 000 000 € versée en 2009 et non renouvelable), la capacité d'autofinancement passe de 2 424 762 € en 2010 à 2 037 809 € en 2011.

Après prise en compte des crédits d'investissement à hauteur de 62 000 €, le **fonds de roulement** est ramené à **1 975 809** € (contre 2 288 119 e en 2010) , soit un prélèvement sollicité pour 312 310 €.

Cette proposition de budget est établie sur la base du **même niveau de contribution** des membres qu'en 2010 (scénario 1) .

Si la contribution des membres fondateurs était portée à 30 000 € par voix au conseil d'administration (sans changement pour celle des membres associés) , les produits seraient augmentés de 230 000 €, permettant un possible équilibre de la section de fonctionnement sur l'exercice (scénario 2) .

En passant cette cotisation à 35 000 € (sans changement pour celle des membres associés), la différence positive s'élèverait à 345 000 €, ce qui permettrait une légère augmentation du fonds de roulement (scénario 3) .